

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER

Direction générale de l'Aviation civile

Beauvais, le 16 août 2016

Direction de la sécurité de l'Aviation civile

Direction de la sécurité de l'Aviation civile Nord

Délégation de l'Aviation civile de Picardie

Monsieur le Directeur départemental
des territoires de l'Oise
Service de l'aménagement, de l'urbanisme
et de l'énergie

Nos réf. : 1071 /DRP/SLA

Vos réf. : votre courrier du 21 juillet 2016

Affaire suivie par : Stéphane Lanfranchi

stephane.lanfranchi@aviation-civile.gouv.fr

Tél. : 03 44 11 49 04 - Fax : 03 44 11 49 08

Objet : Révision du PLU de la commune de Ver sur Launette

En réponse à votre demande citée en référence, j'ai l'honneur de vous adresser, dans le tableau ci-joint, la liste des servitudes aéronautiques civiles associées au territoire de la commune de Ver sur Launette.

Je vous rappelle d'autre part l'existence de l'arrêté du 25 juillet 1990 *relatif aux installations dont l'établissement à l'extérieur des zones grevées de servitudes aéronautiques de dégagement est soumis à autorisation.*

En particulier, en dehors des agglomérations, toute installation de plus de 50 mètres de hauteur située à l'extérieur des zones grevées de servitudes aéronautiques de dégagement est soumise à une autorisation spéciale du ministre chargé de l'aviation civile et du ministre de la défense.

Enfin, il n'est pas nécessaire que les services de la délégation de l'Aviation civile de Picardie soient représentés aux réunions relatives au sujet cité en objet.

L'Inspecteur de Surveillance Aérodrome Hélistation



Stéphane Lanfranchi

PJ : Tableau des servitudes